CIRCULATIONS AGRICOLES

PRÉSERVER LES CIRCULATIONS AGRICOLES

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

Depuis sa création, Marne et Gondoire s'attache à préserver l'activité économique agricole. Pour se faire, plusieurs actions ont été engagées dont plusieurs portent sur le maintien de bonnes conditions de circulations pour les agriculteurs. Ce document reprend de façon synthétique les moyens qu'il est possible de mettre en œuvre pour préserver voire améliorer les conditions de circulation des agriculteurs du territoire.

LES CIRCULATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

Certains agriculteurs parcourent jusqu'à près de 50 km sur le seul territoire de l'agglomération.
La quasi-totalité des grands axes du territoire est utilisée par les agriculteurs, y compris des voiries situées en milieu exclusivement urbain.

Des axes apparaissent comme particulièrement stratégiques dans le fonctionnement des exploitations et dans le maintien de continuités (l'accès à la coopérative d'Esbly, les entrées et sorties du territoire notamment).

Intensité de la circulation agricole sur le territoire de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

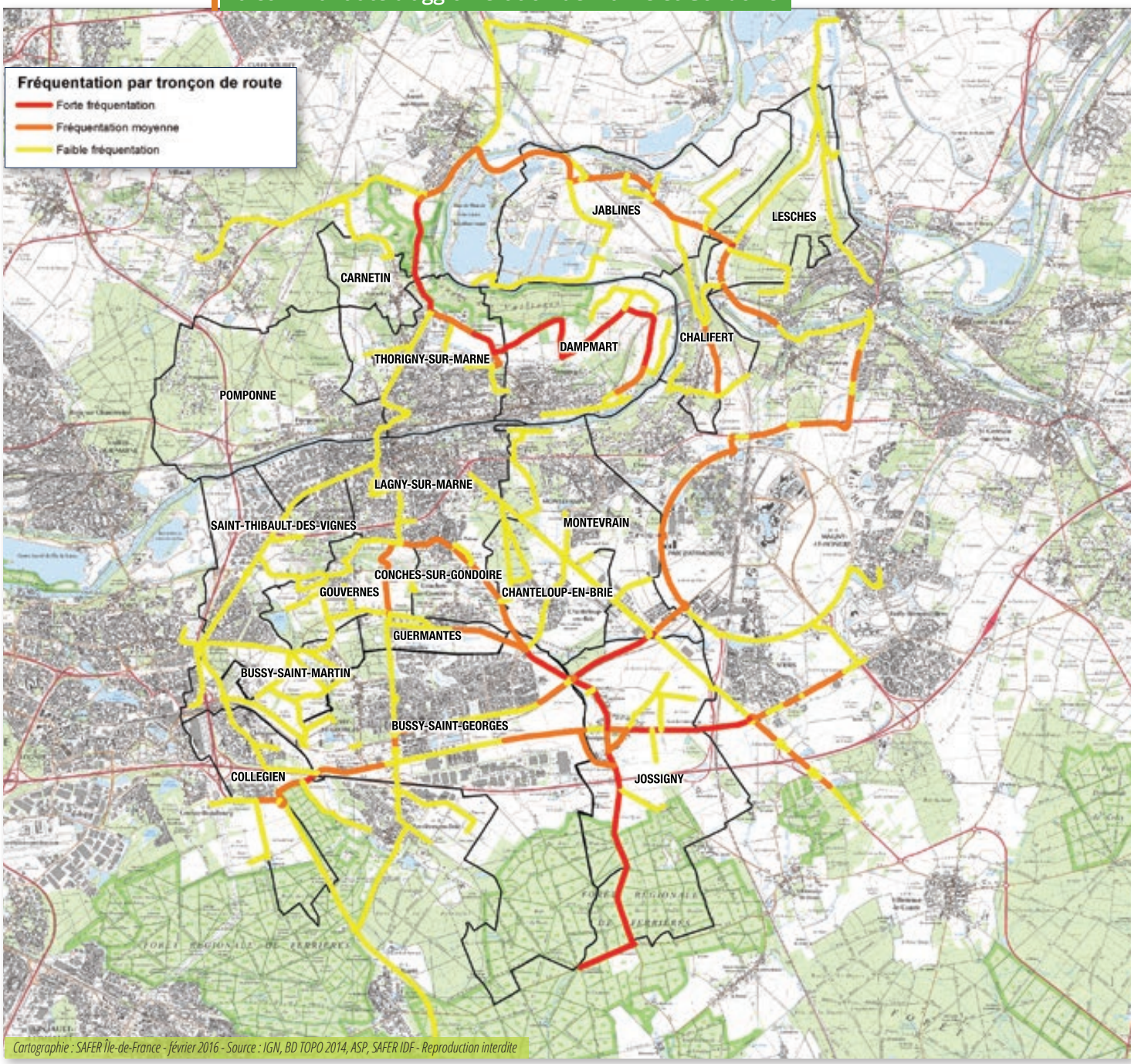

Cartographie : SAFER Île-de-France - février 2016 - Source : IGN, BD TOPO 2014, ASP, SAFER IDF - Reproduction interdite

Garantir et préserver les axes de circulations agricoles

Exemple de panneau miroir.

Les problèmes de visibilité

Les sorties de certains sièges d'exploitations, de chemins ou parcelles sont parfois dangereuses du fait d'une visibilité réduite ou limitée.

Afin de résorber ces points de difficultés, il est conseillé en milieu urbain de procéder à **la pose d'un miroir de l'autre côté de la chaussée.**

La pose de cet aménagement ne peut intervenir que **si la voie concernée par la difficulté de visibilité est publique et qu'un régime de priorité** (cédez-le passage ou stop) **est présent** (un arrêté municipal de voirie correspondant doit être pris, voir annexe).

Les ralentisseurs et les plateformes surélevées

Ce que cela occasionne : des dommages sur les engins agricoles (dégradation des attelages et barres de force).

À privilégier : les coussins berlinois, les bandes rugueuses, les marquages au sol et des revêtements colorés.

Exemple de coussin berlinois.

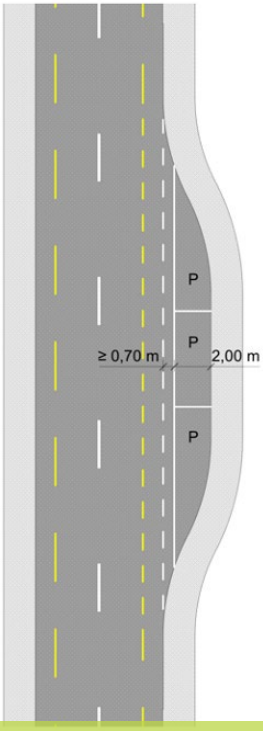

Accotement permettant le stationnement temporaire

Les Terre-pleins, rétrécissements de voirie et aménagements centraux

Ce qu'ils occasionnent : quand la chaussée est réduite à moins de 4,50 m, les agriculteurs doivent franchir les aménagements au risque de les dégrader.

À privilégier : des aménagements qui garantissent une largeur utile d'au moins 4,50 m, des bordures non anguleuse et dont la hauteur n'excède pas 4 cm et une signalétique complémentaire amovible ou à ressort.

Giratoires

Ce qu'ils occasionnent : lorsque le rayon de giration est limité ; des dommages au matériel agricole et aux aménagements de voirie.

À privilégier : les giratoires permettant le franchissement partiel de l'îlot central en présentant des accotements non anguleux et de moins de six centimètres de hauteur.

Les accotements et les glissières de sécurité

À éviter : l'absence complète d'accotement

À privilégier : des accotements qui peuvent permettre aux exploitants agricoles de stationner temporairement en bord de chaussée

Les bons réflexes pendant les travaux ?

- **Préserver les accès aux parcelles y compris pendant les travaux.**
- **Prévoir des itinéraires alternatifs lors des travaux sur les voiries.**

Contact

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Domaine de Rentilly
1 Rue de l'Étang
77 600 Bussy-Saint-Martin

Chambre départementale d'agriculture de Seine-et-Marne
418 Rue Aristide Briand
77 350 Le Mée-sur-Seine

Stratis (stratis.fr) • 05/16 • Photo : Marne et Gondoire, CAMG - Gaec Corman, Stratis

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération